

ANNEXE XIX
(*article 66*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 634

CHAPITRE I

ACQUISITION DE SYSTÈMES DE GESTION ET DE CONTRÔLE DES
CARBURANTS D'UTILISATION MIXTE AINSI QUE D'ACCESSOIRES
ET D'ÉQUIPEMENTS D'APPOINT REQUIS POUR LEUR UTILISATION

1. Le projet consiste à acquérir un système de gestion et un système de contrôle des carburants ainsi que des accessoires et équipements d'appoint requis pour leur utilisation. Ces systèmes sont requis pour combler des besoins relevant à la fois de la compétence d'agglomération et de celle de proximité.

TOTAL : 305 630,30 \$